

TRAIT - - D'UNION



AU SOMMAIRE...

Atelier Sécurité des systèmes d'information	p.1
Retrouvez-nous sur le salon IT Partners	p. 2
Des CGV pour le mobilier	p. 2
Le pack juridique en 2016	p.3
Les aides et financements aux entreprises	p. 3-5
La Tribune de nos partenaires	p. 5-6



Edito

André VIDAL
Président

Atelier Sécurité des systèmes d'information : un riche programme vous attend

Soyez nombreux à participer à l'atelier du **jeudi 18 février 2016** dédié à la sécurité des systèmes d'information. Votre fédération vous attend à l'hôtel Opéra Cadet, de 9h à 12h.

Les grands comptes ne sont pas les uniques cibles des attaques. Savez-vous que, dans la majorité des cas, les hackers et les escrocs procèdent de manière aveugle en scannant des plages d'adresse IP ? **PME comme TPE ont donc tout autant droit à la meilleure des protections et vous aux meilleurs conseils pour la leur offrir.**

Olivier MARTY et Marc GILLES, administrateurs, témoignent : « Vous pourrez en tirer un réel profit pour manager votre business dans ce secteur de la sécurité à forte valeur ajoutée mais également très exigeant en matière de compétence. »

Au programme

9h - Café d'accueil et viennoiseries

9h30 - Début des interventions :

- Etat des lieux des menaces et de la sécurité des systèmes d'information, par Christian AGHROUM, fondateur de la société de conseil et d'audit [SOCOA](#)
- ANSSI : des pistes pour promouvoir la sécurité comme un avantage concurrentiel, par Cyrille TESSER, référent SSI pour l'Ile-de-France, [ANSSI](#)
- Les idées reçues à combattre et les bonnes pratiques à véhiculer, par Laurent DEWASMES et Thierry GOURDIN, [KASPERSKY](#)
- La sécurité du point de vue du matériel, par [STORMSHIELD](#)

**Si vous ne pouvez vous-même être présent,
n'hésitez pas à inscrire l'un de vos collaborateurs.**

Pour ce faire, merci de contacter Anne :
01.42.96.38.99 / contact@federation-eben.com

Information pratique

hôtel Opéra Cadet - 24, rue Cadet 75009 Paris

Le Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble de l'équipe EBEN se joignent à moi pour vous souhaiter à vous et vos collaborateurs une bonne année 2016 !

Comme je vous l'avais annoncé précédemment, c'est avec optimisme que je compte aborder cette année.

De nombreux changements s'annoncent : réforme du code du travail et du droit de contrats, grande loi sur le numérique... Nous sommes donc plus que jamais mobilisés pour vous aider à comprendre et appréhender ces évolutions.

De notre côté aussi les projets affluent et ce sont de beaux projets élaborés pour vous : GR TELECOMS (Grand référentiel des télécoms) qui sera lancé à l'occasion du salon IT Partners (voir en page 3), conditions générales de vente pour la papeterie, ateliers sur la sécurité des systèmes d'information et l'accès aux grands marchés...

Nous poursuivons également nos autres actions : grande évolution du pack juridique pour 2016-2017, mise à disposition des CGV pour les distributeurs de mobilier de bureau, diffusion de l'assurance « Phreaking Care », renouvellement des formations informatiques à des tarifs plus qu'attractifs, Multiplication des opérations de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POEC) dans toute la France...

Restez informés grâce à notre newsletter juridique bimensuelle, nos articles de veille, notre agenda en ligne et n'hésitez pas à nous contacter.

Parce qu'ensemble
nous sommes plus forts !

NUMERIQUE

Retrouvez-nous sur le salon IT Partners 2016

Nous sommes heureux de pouvoir, cette année encore vous retrouver sur le salon IT Partners qui se tiendra **les 9 et 10 mars 2016 à Disneyland Paris®**. Depuis 11 ans, le salon IT Partners rassemble les professionnels de la distribution IT. Devenu **une véritable place de marché**, il a été visité en 2015 par 12 600 personnes et plus de 600 marques y ont fait leur show.



Nous vous attendons sur le stand U1

Comme chaque année, nous serons ravis de profiter de ce moment privilégié pour vous accueillir et échanger avec vous afin de répondre à vos questions et de recueillir vos suggestions.

Participez à la soirée EBEN



Nous vous invitons à vous inscrire à notre soirée annuelle du numérique qui se déroulera **le mercredi 9 mars, à partir de 20h30 dans les salons de l'hôtel New-York**. Un véritable succès qui l'an dernier a rassemblé près de 300 professionnels, adhérents et partenaires. Pour ce faire, merci de contacter Anne : contact@federation-eben.com / **01.42.96.38.99**
Attention : cette soirée est réservée à nos adhérents (dirigeants exclusivement). Les personnes inscrites devront venir dans la journée retirer leur badge d'accès sur notre stand.

Lancement du GR TELECOMS

Notre fédération sera particulièrement fière de vous présenter en exclusivité sa toute nouvelle solution dédiée aux télécoms : le GRTELECOMS (Grand référentiel des Télécoms). Elaboré en partenariat avec l'AFUTT (Association française des utilisateurs des Télécoms) et AXCENT CONSULTING, société de conseil en gestion et management, cette plateforme rassemblera l'intégralité des acteurs du marché des télécoms en leur proposant non seulement un espace de référencement gratuit mais aussi tout un panel de services que nous vous dévoilerons pour l'occasion.

Soutenu par l'ensemble des acteurs publics et privés, le GRTELECOMS est la solution qui facilitera les échanges et les relations entre les différents acteurs afin de donner plus de visibilité à une filière en pleine recomposition.

MOBILIER DE BUREAU

Distributeurs de mobilier de bureau : EBEN vous propose des conditions générales de vente adaptées



La fédération EBEN, dans sa volonté d'aider ses membres dans l'exercice quotidien de leur activité, s'est dotée en 2014 d'**outils juridiques**, élaborés en collaboration avec le cabinet ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS, et fournis sous la forme de documents standardisés applicables à tous ses membres. Ces documents comprennent notamment des conditions générales de vente.

Or, dans le cadre d'un besoin grandissant exprimé en Commission mobilier de bureau, une «personnalisation» des CGV a été réalisée.

C'est pourquoi, aujourd'hui, la fédération EBEN est en mesure de proposer gratuitement à tout adhérent, distributeur de mobilier de bureau, des CGV adaptées et conçues en réponses aux interrogations exprimées lors de nombreuses commissions puis validées par ses membres.

Sachez que la forme des conditions générales de vente est particulièrement importante en raison des obligations d'information et de conseil qui pèsent sur les professionnels, qu'ils s'adressent à d'autres professionnels ou à des consommateurs, et renforcées notamment par la Loi HAMON du 17 mars 2014.

Pour plus d'informations, contactez notre service juridique : **01.42.96.38.99 / s.meunier@federation-eben.com**

NUMERIQUE

Le pack juridique, de grands changements pour 2016



2016 verra sans doute se confirmer les profondes mutations que connaissent d'une part, le droit du numérique et d'autre part, le droit des contrats. Deux évolutions qui impactent directement les membres de la fédération EBEN et dont nous avons voulu vous sensibiliser lors d'un atelier organisé au cabinet ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS le 21 janvier 2016.

Concernant le droit des contrats,

Cette réforme, rendue nécessaire par l'altération du temps et les évolutions sociales et économiques, entend « **moderniser, simplifier, améliorer la lisibilité, renforcer l'accessibilité du droit commun des contrats, du régime des obligations et du droit de la preuve et à en garantir la sécurité juridique et l'efficacité** ». Comme toute réforme, elle emporte comme à l'accoutumée son lot d'améliorations et de dangers. Des modifications sur la pratique des contrats d'affaires notamment sont à prévoir ce qui fait que la sécurité juridique de l'ensemble des documents contractuels pourrait s'en trouver affectée au cours de cette période. D'où la nécessité de se doter d'un cadre juridique sécurisé et adapté, accompagné d'une veille et d'une mise à jour régulière, ce que nous vous proposons depuis 2014 maintenant avec le Pack juridique EBEN.

Concernant le droit du numérique,

TOUS METIERS

Aides et financements : comment s'y retrouver ?

Comme vous le savez, l'un de nos principaux rôles est de vous donner les informations et les clés qui faciliteront vos démarches juridiques, sociales, administratives et gestionnaires afin de vous permettre de rester concentré sur votre cœur de métier. La question des aides et financements est au centre des réflexions de vos commissions.

AIDES AUX ENTREPRISES : DES OUTILS À CONNAÎTRE

Le constat semble sans appel : l'Etat et les collectivités soutiennent les entreprises. En effet, le rapport de juin 2013 remis par la mission d'évaluation des aides publiques aux entreprises ne dénombre pas moins de 6000 aides en France. Pourtant, beaucoup d'entreprises ignorent toutes ces possibilités car elles se perdent dans le millefeuille administratif : trop d'échelons (l'Etat, la région, le département, la ville mais aussi l'Europe et sans oublier les organismes de financement) qui multiplient les potentiels interlocuteurs et effraient l'entrepreneur avant même d'avoir monté tout dossier !



Or, conscients de ces difficultés, les pouvoirs publics ont mis en place des outils permettant à tout un chacun de trouver le programme adapté à son projet. Par conséquent, si nous ne pouvons ici détailler l'ensemble des aides existantes, nous pouvons au moins vous expliquer comment naviguer au mieux entre elles et ainsi gagner du temps.

Ces aides sont attribuées dans les cas suivants : création d'entreprise, gestion financière, gestion des emplois, formation du dirigeant et des salariés, stratégie et développement des marchés,



Nous vous rappelons que, dans sa volonté d'accompagner ses membres dans l'exercice quotidien de leur activité, la fédération EBEN, en collaboration avec le cabinet ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS, s'est doté d'outils juridiques fournis « clés en main » permettant à chaque utilisateur de s'affranchir des difficultés liées à la rédaction de documents contractuels soumis à un cadre légal et réglementaire en perpétuel mouvement. C'est pourquoi, en sus de ce Pack Juridique, une mise à jour vous est proposée au fur et à mesure des évolutions législatives ou réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur le contenu des documents mis à disposition.

Pour plus d'informations, contactez notre service juridique :

01.42.96.38.99

m.marion@federation-eben.com

développement international, innovation, écodéveloppement, investissement matériel, immobilier : trouver un local.

Accéder à l'ensemble des aides, c'est possible

Pour entamer toute recherche, deux grands outils en ligne sont à connaître : l'observatoire des aides publiques aux entreprises (www.aides-entreprises.fr) réalisé par l'institut supérieur des métiers et soutenu par la Direction générale du travail et le site les-aides.fr des Chambres de commerce et d'industrie.

Véritables répertoires, ils recensent de manière extrêmement exhaustive tout ce que l'Etat, les territoires, les organismes environnementaux et l'Union européenne proposent. Nous allons ici vous expliquer comment vous en servir. Il appartiendra ensuite à chacun de choisir celui qu'il préfère utiliser.

Ces deux sites entièrement gratuits proposent des critères de recherche très précis : le secteur d'activité, le projet poursuivi, la localisation de l'entreprise (Région, département, ville).

Leur architecture visuelle est simple et pratique tout comme leur utilisation.

LES SOURCES DE FINANCEMENT DES TPE

Marquées par une grande hétérogénéité ainsi qu'un écosystème en perpétuel renouvellement (grand nombre de créations et de cessations d'activité), des caractéristiques juridiques et financières atypiques, les TPE souffrent de **multiples contraintes en matière de financement** ponctuées par une **persistance des demandes de crédit insatisfaites** qu'elles solutionnent en partie par des découverts, solution plus flexible mais plus onéreuses.

Or, la **nécessité du développement des TPE pour la croissance et l'emploi** mérite qu'on s'y intéresse d'avantage et les efforts entrepris récemment entendent apporter des solutions qui, on l'espère seront concrètes. **C'est tout l'objet du colloque organisé par la Banque de France le 15 janvier en collaboration avec la FGCA auquel la fédération EBEN a participé.**

L'occasion de rappeler les 3 axes de progrès pris respectivement par la Banque de France, les banques et les entreprises et administrations clientes en faveur d'une amélioration des relations et du dialogue avec les TPE.

Concernant la Banque de France, François VILLEROY DE GALHAU, Gouverneur de la Banque de France, a annoncé qu'au sein de chaque succursale de la Banque de France, un **Correspondant TPE allait être nommé**. Ce dernier aura pour mission d'écouter les responsables de TPE en qualité de tiers de confiance, de diffuser les outils d'information, de



Chaque résultat obtenu donne accès à une fiche détaillée de l'aide comprenant les informations suivantes :

- l'organisme financeur,
- les opérations éligibles,
- les bénéficiaires,
- le montant,
- les conditions d'attribution,
- le ou les contacts,
- des sources d'informations supplémentaires (documents, sites...).

De quoi vous permettre d'engager ensuite les bonnes démarches.

UNE NOUVELLE PRIME À L'EMBAUCHE POUR LES TPE

Lors de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi le 18 janvier 2016, le Président de la République a confirmé une prime à l'embauche dans les PME (moins de 250 salariés en 2015).

Qu'est-ce que ce dispositif et qui concerne-t-il ?

- Il s'agit d'une prime trimestrielle de 500€ dans la limite de 2 ans de contrat, soit 4 000€ au maximum pour les recrutements réalisés à partir du 18 janvier 2016 au 31 décembre 2016, versée pour les salaires jusqu'à 1.3 fois le SMIC ;
- les contrats concernés : CDI, CDD de 6 mois et plus, transformation de CDD en CDI, contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ;
- cette aide est cumulable avec les autres dispositifs existants : réduction générale bas salaire, pacte de responsabilité et de solidarité, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)...

La demande se fait en ligne, sur le site : <http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/embauchepme#Comment-faire-la-demande-de-l-aide-a-l-embauche-PME>

comprendre dans leurs grandes lignes la nature de leurs besoins et enfin, les orienter vers les réseaux professionnels, qui, eux, délivreront le support adapté. A cela s'ajoute la création d'un **outil d'analyse et de simulation dénommé « OPALE »**, permettant notamment à un dirigeant d'apprécier la situation financière de son entreprise.

Concernant les banques, ces dernières, en conclusion du rapport 2014 de l'Observatoire du financement des entreprises, ont pris 5 engagements (répondre rapidement à toute demande de financement d'un client TPE, expliquer le refus de crédit, indiquer les recours existants, favoriser une plus grande stabilité des conseillers TPE dans leurs fonctions et développer une meilleure information via notamment des guides pédagogiques, glossaires, supports didactiques etc) et le colloque a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de leur mise en œuvre car des efforts restent à faire.

Concernant les entreprises et administrations clientes, des actions en matière de ré-

duction des délais de paiement, lesquels constituent un obstacle majeur au fonctionnement et au développement des TPE sont mises en œuvre puis réaffirmées régulièrement.

En sus, d'autres outils ont été mis en œuvre pour pallier aux difficultés de financements. Il s'agit notamment de **la médiation du crédit**, un service personnalité, gratuit et confidentiel pour apporter une réponse aux nombreuses difficultés rencontrées par les dirigeants de TPE (dénonciation de découvert, refus de crédit, absence de réponse suite à une demande de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de caution ou de garantie, etc). Les **produits de BPI France (Banque Publique d'Investissement)**, quant à eux, viennent en appui des politiques publiques de l'État et des régions pour le financement et de développement des entreprises. Moins connus, **les mécanismes de garantie** (Type SOCAMA), adaptés pour les TPE agissent comme des cautions mutuelles spécialisées dans la garantie de crédits aux entreprises. L'économie sociale et solidaire, quant à elle, dispose d'outils spécifiques **d'accompagnement à la recherche de financement** (ADIE, Initiative France, Réseau Entreprendre, BGE, France active, ...).

Enfin, des solutions alternatives au crédit bancaire existent pour le financement des TPE et agissent en complément à l'action des banques. Il y a notamment le **capital investissement** consistant pour un investisseur à entrer au capital de sociétés qui ont besoin de capitaux propres à l'exemple de l'AFIC. Ensuite, le **financement participatif** ou *crowdfunding* recouvre trois méthodes différentes de financement de projets : les dons, les actions (« *l'equity* ») et les prêts (« *crowdlending* »).

L'**affacturage**, quant à elle consiste à obtenir un financement anticipé et à sous-traiter cette gestion à un établissement de crédit spécialisé. Pour compléter d'autres fonds propres ou pour obtenir plus facilement un prêt bancaire nécessaire au financement du démarrage de l'activité, le **prêt d'honneur** permet d'obtenir un apport pour l'entreprise octroyé directement à la personne.

Enfin, **les business Angels** consiste en un investissement d'un particulier qui accompagne et met à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

LA TRIBUNE DE NOS PARTENAIRES

Canon vous donne rendez-vous au salon IT Partners

Canon

IT Partners aura lieu les 9 & 10 mars 2016 à Disneyland Paris. L'événement, destiné aux revendeurs, intégrateurs et prestataires de solutions IT, Télécoms & Audiovisuelles en entreprise, fédère l'ensemble des fournisseurs de solutions de nouvelles technologies destinées à un usage professionnel. IT Partners est une réelle place de marché où les décideurs de la distribution déterminent leurs accords stratégiques et commerciaux pour l'année.



Canon y présentera sur son stand n° R19, des offres de mobilité, connectivité, sécurité, dématérialisation, productivité... et en profitera pour dévoiler quelques nouveautés...

Source : Canon

Valorisez vos cartouches en fin de vie !



RÉUTILISATION - RECYCLAGE

Prestation de collecte

GRATUITE

jet d'encre et toner
Multimarques - multiréférences

Enlèvement sous 48h

Traçabilité complète

100% valorisation - 0% enfouissement

Signataire de l'accord cadre depuis 2011

Faites du déchet une ressource !



RENSEIGNEZ-VOUS AU 02 51 70 92 31

lvl@lvl.fr www.facebook.com/lvl.cartouchesvides @LVLreemploi

Plus d'info sur www.lvl.fr **Votre code : EBEN16** **LVL VOTRE PARTENAIRE ECO-SOLIDAIRE**



LA TRIBUNE DE NOS PARTENAIRES

Un multifonction avec une tablette Android pour écran ? Une réalité grâce à Samsung !



Vous entendez très souvent parler de digitalisation, de mobilité et d'innovation. Qu'en est-il pour les imprimantes ? Vous considérez souvent qu'elles ne sont une fourniture de bureau comme une autre et vous leur demandez simplement d'être fonctionnelles. Pourtant, elles peuvent révolutionner votre environnement de travail. Et si votre imprimante devenait une plateforme de communication au cœur de votre entreprise ?

Les gammes de multifonctions Multixpress X4300LX, X7600LX, M5370 et M4580 de Samsung sont dotées d'une tablette Android permettant de nombreuses fonctionnalités. Vous pouvez en standard personnaliser l'écran : ajout du logo de l'entreprise en fond d'écran, choix des applications personnalisées pour chaque utilisateur qui se connecte à l'imprimante, mise en place d'un message défilant en lieu et place de l'écran de veille. L'interface simplifiée présente les fonctionnalités de base qui se déclinent sous forme d'applications (copie, numérisation...) et de widgets pour aller encore plus vite. 20 autres applications et widgets gratuits sont disponibles sur le centre d'applications Samsung (<https://printingapps.samsung.com/apps>) pour vous offrir encore plus de possibilités : modifier des documents de la suite Office, recomposer des documents en extrayant des paragraphes et graphiques de plusieurs documents, lancer une vidéo expliquant comment changer un toner... Le champ des possibles s'élargit ! Samsung propose également de développer des applications sur-mesure ou de fournir un kit de développement (SDK) à toute entreprise désireuse de créer ou adapter au multifonction son application déjà développée pour tablette ou smartphone Android.



Cette ouverture offerte par Android peut être restreinte conformément à la politique d'impression de l'entreprise. La sécurité et la confidentialité des informations sont en grande partie assurées par les multifonctions qui cryptent automatiquement les données entrantes et sortantes. Les cartes restent dans les mains de l'administrateur qui peut renforcer cette sécurité en bloquant l'installation et la désinstallation d'applications, l'accès à internet, l'accès aux ports USB... Le renforcement de la sécurité du réseau de l'entreprise reste le point de priorité, la sécurité sur les multifonctions Samsung est pour elle assurée.

Pour plus d'informations sur la gamme des Smart Printers et ses bénéfices pour vous et vos clients, rendez-vous sur le site Samsung Smart Printers : <http://www.samsung.com/fr/business/smart-printers/>

NOS PARTENAIRES

